

ZOOM Dix images qui ont marqué l'histoire P. 16 & 17



Faut-il sanctionner les fumeurs de cannabis ?

La Ville d'Anvers a décidé de s'attaquer aux consommateurs de drogues douces. Les détenteurs de cannabis se verront dorénavant infliger une amende de 75 euros, même s'ils transportent moins de 3 grammes. Anvers applique une réglementation plus stricte que celle préconisée par une circulaire qui exonère de poursuites une quantité personnelle de 3 grammes.



Antoine Boucher
Porte-parole d'Infor-Drogues

« Les lois sont impuissantes dans certains cas »



Marc Anseau
Professeur de psychiatrie à l'Université de Liège (ULg)

« C'est sur les causes qu'il faut travailler »

Que pensez-vous de la décision de la Ville d'Anvers ?

C'est un retour assez incompréhensible à des politiques qui n'ont jamais fonctionné depuis l'interdiction officielle du cannabis en 1930. Le problème, en Belgique, c'est que l'on a voulu appliquer cette « tolérance zéro » avec des sanctions assez fortes (3 mois minimum) mais que cela n'a pas marché car il y a tout simplement trop de personnes qui détiennent du cannabis et que les juges étaient débordés. Il a fallu inventer des tas d'alternatives à la sanction judiciaire - des sursis multiples, des obligations de soins - et tout ça n'a pas mieux fonctionné. Et on est arrivé au bout du bout à se dire que la détention ou la consommation de cannabis n'était pas de nature à générer des nuisances publiques, des troubles, de la délinquance. Malgré cela, on n'a pas été très loin dans la politique de tolérance. En 2005, en effet, une circulaire a dit que, dans le cas d'un majeur arrêté en possession de moins de 3 grammes de cannabis (consommation personnelle), on peut faire un PV simplifié qui ne sera donc pas traité par le Parquet. Le problème, c'est qu'il y a des exceptions floues à cette tolérance. Nous sommes assez stupéfaits, du fait qu'il s'agit d'une simple circulaire, de voir qu'un bourgmestre, en l'occurrence Bart De Wever (N-VA), supprime les effets de cette circulaire et dit : détenir du cannabis, c'est une infraction et donc il faut faire des procès-verbaux systématiques. Il faut une loi claire, pas juste une circulaire floue que n'importe quel bourgmestre peut balayer d'un revers de la main, dans laquelle figure le niveau de la tolérance.

C'est efficace, cette répression ?
Si on vise à faire plus de PV, c'est effi-

cace. Si l'objectif est de réduire la consommation, ce n'est pas du tout efficace. Si on regarde les études qui ont été faites entre politiques plus ou moins répressives et niveau de consommation de cannabis, elles démontrent toutes que ce n'est pas le fait qu'une politique soit plus ou moins répressive qui a une influence sur le nombre de consommateurs. A consommation plus ou moins égale, les États-Unis, les Pays-Bas, la France qui ont des politiques pénales tout à fait différentes, ont des niveaux de consommation de cannabis quasiment similaires. On ne peut tout simplement statistiquement pas démontrer l'influence de la répression sur la consommation.

Et dans le cas des drogues plus dures ?
Grosso modo, le constat est le même, mais à un niveau de consommation tout à fait différent puisqu'il y a très peu de consommateurs. La question n'est évidemment pas d'être pour ou contre la loi. On est face à des questions plus importantes. La loi est impuissante là-dedans. Si on pouvait régler les choses par une loi, il y a longtemps que ce serait fait. Ce n'est pas comme les gens qui ont peur de mal se garer pour ne pas payer une amende. On n'est pas dans une question fondamentale liée à l'identité personnelle de chacun. Si, par contre, mon identité était de me garer toujours sur les passages pour piétons, la pénalité ne jouerait en rien dans le fait de continuer à le faire. La loi est démanie.

Il y a des pays où l'on exécute les consommateurs de drogue mais cela n'éradique pas le phénomène. ■

Propos recueillis par
JEAN-FRANÇOIS LAUWENS

Que vous inspire la décision anversoise de sanctionner chaque fumeur de joint ?
La Ville parle de tolérance zéro : est-ce une bonne idée ?

Sincèrement, je pense que cela n'aura pas la moindre incidence sur la prise de cannabis mais qu'il s'agit d'une position électorale et médiatique. La consommation de cannabis est extrêmement répandue et les moyens d'approvisionnement sont multiples, notamment via les Pays-Bas même si le système est un peu plus compliqué aujourd'hui à Maastricht pour les étrangers. Cette mesure ne servira à rien du tout et n'a d'autre effet que celui d'annonce.

Mais est-ce que, finalement, il faut se placer dans le camp de ceux qui veulent interdire totalement la consommation de ce genre de produits ou de ceux qui veulent la régulariser ?

C'est une question délicate. Il y a des avantages et des inconvénients dans l'une comme dans l'autre. Les jeunes, adolescents ou jeunes adultes, en sont les principaux consommateurs. La consommation de cannabis, c'est clair, n'est pas à recommander. Si l'on peut s'abstenir d'en consommer, c'est mieux, idéalement. En consommer de manière ponctuelle et sociale n'est pas lié à un risque quelconque. C'est une substance qui a plutôt un effet calmant et relaxant et qui ne rend pas du tout agressif, au contraire d'autres largement répandues comme les amphétamines ou différents stimulants. Ce qui pose problème, c'est la fragilité sous-jacente. Si un ado est mal dans sa peau, il va prendre du cannabis pour se sentir mieux, parce que cela va cacher ses problèmes et le danger est évidemment qu'il ne trouve la solution à ses difficultés qu'en consommant. De temps en temps, il y a donc des

jeunes qui en consomment de manière manifestement excessive ou systématique et qui ont des problèmes scolaires ou sociaux. Ce sont évidemment les « softdrugs » ou alors les drogues récréatives, les stimulants, qui sont courants. La législation est bien peu efficace sur ce terrain. Avoir une politique de diminution des risques et d'amélioration psychologique et sociale des personnes, c'est là qu'il faut travailler. C'est sur les raisons de la consommation qu'il faut se pencher - le chômage, l'inactivité, la consommation d'alcool, le décrochage scolaire sont des facteurs de risques - et non sur la consommation en tant que telle.

Vous avez piloté à Liège l'expérience de deux ans de Tadam, financée par le fédéral, qui vient de s'achever et consistait en une distribution contrôlée d'héroïne...

Là, on était dans les drogues vraiment dures, mais c'est vraiment une minorité des consommateurs. On travaillait sur des gens qui étaient vraiment au stade ultime, le but était de récupérer des gens qui avaient 10 ans de consommation d'héroïne, des gens en danger de mort, qui, sur le plan physique, mental, social, criminel, étaient au bout, des gens qu'on trouve en rue en train de mendier. L'expérience est terminée. Les résultats vont être distribués. Ils sont positifs. C'est au gouvernement à décider si c'est quelque chose dans quoi il veut investir à l'avenir. S'il décide que non, ce sera dommage car on a montré que cette expérience avait du sens et pouvait être menée à bien alors qu'on avait annoncé qu'on allait intoxiquer la Ville de Liège. ■

Propos recueillis par
J.-F. Lws